

Déplacement des travailleurs âgés : réintégration, préretraite, ou autres destinations?¹

David Gray
Université d'Ottawa

Ross Finnie
Université d'Ottawa
Statistique Canada

Février 2009

Résumé

L'étude a pour principal objectif d'analyser les sources de revenu et la composition du revenu des travailleurs dans la force de l'âge et des travailleurs âgés ayant été mis à pied alors qu'ils avaient un emploi stable. Nous ciblons un ensemble de cohortes considérées comme ayant été solidement ancrées sur le marché du travail avant le départ involontaire. À partir d'une base de données unique rassemblant des données associées à la cessation d'emploi, nous examinons les différentes sources de revenu déclarées au cours d'une période allant de quatre ans avant la cessation d'emploi à cinq ans après la cessation. L'analyse empirique comprend un examen de la fréquence à laquelle une personne tirera un revenu d'une source donnée après sa mise à pied, une analyse typologique des différentes combinaisons de sources de revenu, et une analyse économétrique de l'incidence de certaines configurations de sources de revenu après la mise à pied.

Selon les résultats, à toute année donnée, environ 2 % de l'échantillon des travailleurs ayant des antécédents d'emploi stable vivent une mise à pied « visible ». Au cours des trois années suivant celle de la mise à pied, 77 % des travailleurs mis à pied (âgés de 45 à 64 ans) déclarent des revenus non négligeables, et de 56 à 65 % tirent la majeure partie de leur revenu du marché du travail. Ces travailleurs subissent une importante baisse de revenu. Au cours de la période suivant l'année de la mise à pied, de 14 à 19 % de ces travailleurs environ présentent une demande de prestations d'AE, mais peu d'entre eux tirent la majeure partie de leur revenu du régime d'AE. Un très petit nombre de ces personnes tirent leur revenu d'autres mesures d'assurance sociale, comme les prestations d'invalidité du RPC, l'aide sociale, et l'indemnité d'accident du travail. Les travailleurs dans la force de l'âge et les travailleurs âgés qui sont mis à pied avant l'âge de la retraite se destinent surtout à la préretraite ou au maintien de l'activité sur le marché du travail, à un salaire beaucoup moindre. Il est rare qu'ils reçoivent des prestations d'assurance sociale, et rien ne porte à croire que les prestations d'invalidité et l'indemnité d'accident du travail pourraient constituer des formes déguisées de prestations d'assurance-emploi.

Codes JEL : J63, J65, J68, J26

Mots-clés : Transitions après la mise à pied, fréquence du recours aux programmes, comportement lié à la retraite, prestations d'invalidité, transitions de réemploi.

¹ Ce projet a été financé par le Réseau canadien de chercheurs dans le domaine du marché du travail et des compétences (RCCMTC), www.clsrn.econ.ubc.ca.